BULLETIN MUNICIPAL

HORS SÉRIE

« REUNIONS DE QUARTIER »

SOMMAIRE

PREAMBULE	*Page 2*
FIBRE OPTIQUE	*Page 3*
VOIRIE – ESPACES VERTS	*Page 3*
STATIONNEMENT - CIRCULATION	*Page 5*
ECLAIRAGE PUBLIC	*Page 8*
PLU - INFRASTRUCTURES	*Page 8*
INCIVILITES – PROBLEMES DE VOISINAGE	*Page 9*
RUISSEAU ET LAC	*Page 11*
TRIMAX – DECHETS	*Page 11*
REGIE DE L'EAU	*Page 13*
GENDARMERIE	*Page 13*
VIVRE A VIRIEU	*Page 14*
POINTS POSITIFS	*Page 15*
APPLICATION ILLIWAP	*Page 16*

PRÉAMBULE

Sept réunions de quartier ont été organisées.

Nous sommes venus à votre rencontre entre septembre 2022 et mars 2023.

Vous avez pu vous exprimer librement sur tous les sujets qui vous tiennent à cœur.

Ensuite, nous avons rassemblé toutes vos questions et les réponses apportées en les classant par thème pour vous faciliter la lecture.
Nous avons aussi creusé certains points, essayer d'obtenir des réponses complémentaires pour vous fournir les renseignements les plus complets possibles.
Nous vous distribuons aujourd'hui ce "bulletin hors-série" qui tient compte des dernières évolutions à jour (qui peuvent parfois différer des réponses apportées lors des réunions).

Nous vous souhaitons une bonne lecture et restons à votre écoute.

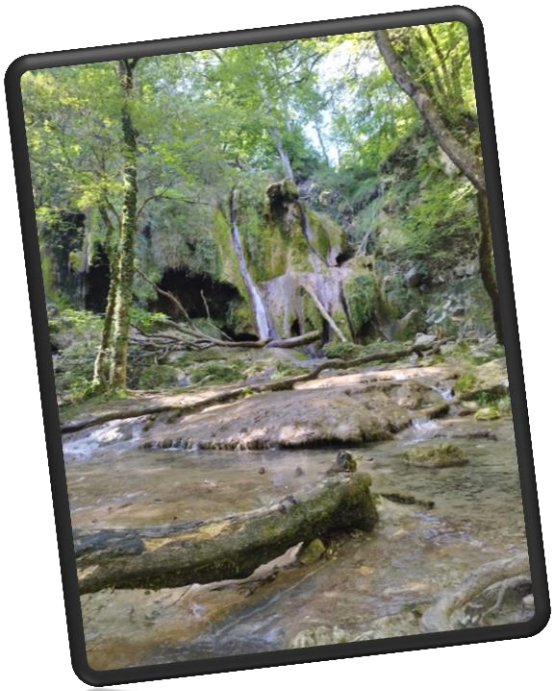

FIBRE OPTIQUE

La fibre : où en est-on ?

La société qui déploie a pris plusieurs mois de retard, la fin du déploiement est prévue pour octobre. Ensuite, il faudra compter 3 mois de test. Les abonnements ne seraient donc possibles que début 2024.
Le centre de Virieu est équipé en réseau souterrain ainsi que Clairefontaine.
Le reste du village est équipé en aérien.
Il est à noter que le réseau aérien sera fragilisé par les intempéries, le vent ...
Ces travaux génèrent des soucis de connexion et d'autres difficultés dans le village. Il convient dans ce cas de faire remonter les problèmes à son opérateur…

VOIRIE – ESPACES VERTS

Lors des différentes réunions de quartier, le problème de nettoyage et d'élagage a été soulevé.

Yves Witowski, adjoint en charge des travaux, a pris en compte ces remarques et a fait le nécessaire pour le domaine public.
En ce qui concerne le domaine privé, les propriétaires concernés ont été contactés et les travaux ont été effectués pour une majorité.
La mairie effectue le nettoyage des rues ; toutefois, n'utilisant plus de désherbant chimique, il faut accepter que le désherbage ne soit pas aussi radical mais il est moins polluant.
Madame le maire rappelle l'arrêté municipal qui impose aux habitants l'entretien du trottoir et caniveau ou d'un espace d'1,20m de largeur au droit de leur façade ou clôture : neige, mauvaises herbes, déchets de toutes sortes, sans obstruer les évacuations d'eaux pluviales.
Si les propriétaires ne font rien, la mairie peut engager les travaux aux frais du propriétaire.

Félicitations à la vingtaine de bénévoles qui a permis de récolter environ 15 sacs poubelles lors du dernier nettoyage de printemps !

L'école, qui sensibilise les enfants et les parents pour cette opération, participe à cette journée d'action.

Les viriolans se plaignent d'un manque de poubelles dans le village.

La mairie a commandé et reçu 5 poubelles qui seront mises en place dès que possible.
Dans l'attente, la mairie remercie les viriolans pour leur civisme.

Tas de terre sur les terrains derrière l'école et au clos Montfalcon, seront-ils enlevés ?

Ces tas de terre seront enlevés par les employés municipaux dès que possible.

Problème revêtement devant la SEMCODA : Une grande flaque se forme dès qu'il pleut, et ce juste devant l'entrée de la résidence.

Un signalement a été fait au Département, la mairie est en attente de réponse.

Barrières SNCF : où en est le projet ?

La mairie avait le projet de faire décaler les barrières de la SNCF plus près des voies le long de la route de Genève afin de créer un chemin piétonnier sur la bande de terrain ainsi libérée avec barrière neuve et fleurissement. A ce jour, béton et grillage alternent, ce qui n'est pas très joli.
La SNCF n'a pas prévu cette dépense et un des poteaux caténaires en bordure de route doit rester dans le domaine SNCF.
Une nouvelle demande a été faite à la SNCF pour repeindre les barrières. La commune pourrait alors fleurir le pied de la barrière pour embellir l'entrée du village.

Lotissement du Colombier : des arbres ont été abattus malgré l'opposition de certains locataires.
Pourquoi la mairie n'a pas pu intervenir auprès de la régie Foncia ?
La locataire a saisi la LPO, Ligue de Protection des Oiseaux, mais sans résultats.

Après une longue discussion, il est rappelé que le lotissement du Petit Colombier est un domaine privé, la mairie ne peut pas intervenir.

Éboulement en descendant de Mussignin et risques éventuels.

Des rochers soutenant la D31E à Mussignin étaient tombés fin 2022. Certaines personnes s'inquiétaient pour la conduite d'eau très proche.
La DDE a procédé à la remise en état ce printemps avec un merlon de terre sur le bord de la route après consolidation.

Plaque d'égouts bruyante (qui claque à chaque véhicule), en bas de la route d'Hauteville.

Il faut installer un joint pour amortir le bruit mais cette plaque est régulièrement ouverte pour les travaux de la fibre optique et le joint mis en place s'enlève à chaque fois.

Une fois les travaux fibre terminés, le joint sera remplacé et ce problème sera résolu.

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Stationnement et circulation dans le village. Où en sont les études et projets de la mairie ?

Le stationnement dans le village est un problème récurrent et bien identifié depuis plusieurs mandats.
Il faut arriver à concilier les besoins des riverains qui souhaitent se garer près de chez eux et gérer la circulation importante sans oublier la sécurité des piétons.

Une solution proposée sur un problème génère souvent une autre problématique.
Par exemple, la mise en place de « chicanes » pour réduire la vitesse a été évoquée, car faciliter la circulation augmente la vitesse.

Pour les routes départementales, la mairie gère dans le village ; à l'extérieur, il faut l'accord du Département.
Les marquages au sol viennent d'être retracés sur la commune (financement CCBS pour les voies communales et mairie pour les départementales).
A cette occasion, des lignes jaunes ont été tracées pour interdire les stationnements gênants ou dangereux.
Notion de sécurité pour tous, sous réserve que les stationnements soient bien respectés... mais les stationnements sauvages existeront toujours.
Certaines personnes ont constaté que le stationnement non réglementaire dans le village devient de plus en plus gênant et dangereux.
La commune a la chance d'avoir une grande place centrale notamment pour les commerces. Il serait bien en effet de limiter les stationnements gênants et non autorisés en bord de rue.
Des arrêts minute ont été matérialisés devant la boulangerie ; le sujet sera vu également en face du tabac presse qui n'est pas un parking gare.
Certains trottoirs de la commune ne sont pas praticables, mais il est compliqué de les adapter vu l'étroitesse des rues.
Des miroirs vont être installés sur plusieurs points dangereux : à la sortie de l'impasse de la Chanaz, de la rue Denave, de la rue des Écoles, route d'Hauteville à hauteur du 380 et du 973, route de Genève en face de l'atelier municipal.
Le miroir du cimetière a été remplacé.
Des ralentisseurs (coussins berlinois) vont être installés à l'entrée du village en haut de la route d'Hauteville.

Est-ce que le stationnement du côté droit (en montant) de la route d'Hauteville est toujours interdit ? (à partir de la rue du Coter).
Le panneau n'est plus lisible, à refaire.

Le stationnement est interdit du côté droit en montant la route d'Hauteville, sauf les quelques places tracées à hauteur du 690.
Nous n'avons pas prévu de remettre des panneaux, les places de stationnement sont matérialisées à gauche en montant, la partie droite est donc la partie roulante de la route.

Circulation et sécurité rue des écoles.
Beaucoup de personnes ne respectent pas les interdictions de circulation.
Demande d'installation de stop sur les rues adjacentes à la rue des écoles, sur la route d'Hauteville et la rue des Pelands.

La réflexion porte aussi sur la rue des Écoles, au niveau circulation et stationnement, il a été évoqué un sens unique de circulation…
La pose de miroirs à la sortie de la rue des écoles sur la route d'Hauteville est prévue.
La présence aléatoire de la gendarmerie dissuade les récalcitrants, les parents apprécient leur présence et aimerait que cette démarche devienne plus régulière.

Le panneau d'interdiction de circuler aux horaires d'ouverture et fermeture de l'école côté route d'Hauteville a été déplacé à l'angle de l'allée de Chalette pour permettre aux riverains de rentrer chez eux.
La mairie a envisagé la mise en place de ralentisseurs mais cela créerait des nuisances sonores pour les riverains ainsi que de nouveaux problèmes de stationnement.

Est-il possible de passer le village à 30km/h ?

On doit rouler à 50 km/h dans le village et certaines personnes roulent bien au-delà.
On peut poser des panneaux 30, mais ça n'empêchera pas "les pressés" de rouler trop vite.

Pourquoi un arrêt de car a été installé sur la place du monument ?

En novembre 2021, le département nous a expliqué que dans le cadre du SD'AP : Schéma Directeur de l'Accessibilité Programmée, il fallait remplacer l'arrêt de car de la gare puisque le car ne devait pas faire de marche arrière pour tourner et que le seul endroit possible était la place du Monument.
La nouvelle équipe municipale n'avait pas d'autre lieu à proposer répondant à toutes les contraintes des PMR (Personnes à Mobilité Réduite) et du transporteur.

Toutefois, nous avons constaté que les cars SNCF continuent d'aller à la gare…

Difficultés de transports SNCF. Plusieurs problèmes sont à relever. Les trains du dimanche soir, au départ de Virieu sont toujours bondés, et il arrive souvent que plusieurs personnes ne puissent monter dans les trains. Le même problème se produit au départ de Culoz.
Le train n'est constitué que d'une ou deux voitures. Ce problème a déjà été remonté à la Région en charge des TER, sans qu'aucune solution ne soit apportée.
Il y a aussi un problème avec le cadencement des trains en direction de Genève. Certaines personnes se plaignent d'avoir un train à Virieu le matin, mais pas de retour possible le soir, à l'heure qui leur convient, les obligeant à se rendre à Culoz en voiture. Des Genevois viennent s'installer à Virieu mais ne peuvent pas utiliser la gare pour leurs déplacements.
La région ne répond pas aux attentes des clients. Les gens se demandent si on ne cherche pas à diminuer le nombre d'usagers.

Mme le Maire a fait remonter ces problèmes à Myriam KELLER, conseillère régionale et à la CCBS (Communauté de Communes de Bugey Sud) au titre de sa compétence Mobilités.

Nous essayons également de vérifier si les billets vendus au départ de VIRIEU LE GRAND (borne ou Internet) sont bien comptabilisés sur la commune et pris en compte pour l'adaptation du plan de transport (horaires et capacité des trains).
Il est rappelé que l'association AGATH défend les gares de VIRIEU LE GRAND - BELLEY et TENAY - HAUTEVILLE.

Arrêt de bus le long de la départementale D105 Au Murat. Il est tout neuf mais reste dangereux. Il n'est pas très visible malgré la couleur bleue.
Les voitures roulent à une vitesse importante et ne font pas toujours attention aux jeunes qui remontent le long de la départementale.

La commune envisage de faire un accès piéton direct pour la route de la Craz (escalier dans le talus) afin d'éviter que les jeunes longent la route départementale.
Au niveau signalétique hors agglomération, le département a proposé de mettre des zébras jaunes sur la route et des panneaux « attentions enfants » de part et d'autre de l'abribus.
Quelqu'un indique que certains abribus sur la commune de Ceyzérieu sont éclairés par des bandes réfléchissantes qui donnent plus de visibilité, surtout l'hiver.
La municipalité regardera ce sujet visibilité (bandes réfléchissantes, leds solaires, …).

Rue du château : un sens interdit a été installé, mais certains habitants des dernières maisons empruntent la rue dans les deux sens.

Depuis la mise en place du panneau « sens interdit », quelques maisons ont été construites.
Un panneau « sens unique à 60 m » sera installé et permettra aux riverains de descendre jusqu'à la rue du Montet sans faire le tour par le haut du village.
Les riverains devront faire preuve de civisme, respect du code de la route (priorité au montant).

Accès au lac.

La CCBS va aménager le parking du lac afin que les gens se garent correctement ; ces travaux sont prévus en Septembre/octobre 2023.
Un projet de voie "mode doux" (piétons, vélos) est étudié par la CCBS et le Département entre le village et le lac en même temps qu'un parking supplémentaire en face du lac de l'autre côté de la départementale.
Les camping-cars sont interdits de nuit ainsi que le déversement de leurs eaux usées dans le lac.

Clos Monfalcon, allée du Vieux Four.
Le revêtement en gravier et la vitesse des automobilistes qui viennent déposer leurs

ordures créent des nuages de poussière, très dérangeants pour les riverains.
Il n'y a pas beaucoup de solution mis à part un panneau « Roulez au pas » qui sera installé.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Éclairage public. Les habitants sont satisfaits malgré un sentiment d'insécurité pour certains.
Après délibération du conseil municipal et sondage auprès des habitants, nous avons procédé à l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h.
Sur demande de Mme le Maire, le réglage des horloges pour l'extinction a été pris en charge lors d'une visite préventive annuelle, sans surcoût pour la mairie.
Concernant l'insécurité, les études de la gendarmerie montrent que les incivilités et délits ont plutôt tendance à diminuer avec l'extinction des lumières.
Nos horloges sont vieilles et ne sont pas toujours réglables comme on le voudrait, on nous signale des éclairages parfois un peu trop tôt…
Pour info, le Petit Colombier et la gare sont des domaines privés non gérés par la mairie.

PLU - INFRASTRUCTURES

Nouveau PPR (Plan de Prévention des Risques). Quid des zones constructibles qui ont été passées en inconstructibles ?
Quelles sont les possibilités pour des constructions annexes à celles existantes ?
PLU. Qu'en est-il ?
Le PLU fixe les conditions d'urbanisation pour 10-12 ans, se renseigner auprès de la mairie pour les zones constructibles ou non.
Une nouvelle cartographie des risques (chutes de pierres, mouvements de terrain, inondations, eaux de ruissellement) crée de nouvelles contraintes qui s'appliquent tout de suite.
Le futur PLU (révision en cours) prévoit un accroissement de la population de 0,7% par an et donc un besoin de 72 logements supplémentaires environ, individuels et collectifs.
Malgré les contraintes, il est souvent possible de construire, notamment des extensions, sous conditions.

Aire de jeux du lotissement du Murat. Convention avec la mairie et le lotissement sur la mise en place de l'aire de jeu.
Cet emplacement a été totalement abandonné par les municipalités successives.
L'entretien n'est pas effectué régulièrement ce qui conforte encore plus la non-utilisation par les jeunes du lotissement.
Dans les années 80, il fallait conserver un espace vert (jeux, sports) dans les lotissements.
Cette aire de jeux n'est plus utilisée depuis des années, donc l'entretien est réduit.
La municipalité a pour projet de classer cette parcelle en constructible et de la mettre en vente.
Il est rappelé que des équipements vont être installés au stade.

Rattachement du lotissement Clairefontaine à la commune de Virieu.
Le lotissement reste une propriété privée. Les rues appartiennent toujours au promoteur.

La mairie pourrait étudier le rattachement du lotissement à la commune mais cela aura un certain coût pour les propriétaires.

INCIVILITÉS – PROBLÈMES DE VOISINAGE

Des enfants se baignent dans la rivière devant le lotissement Clairefontaine en été et crient ; le bruit gêne certains riverains, notamment le week-end.

La rivière est classée en catégorie 1, c'est à dire réservée à la pêche.
Il est compliqué d'interdire aux gens de se baigner, de se tremper les pieds, surtout aux enfants lors des périodes de grande chaleur.
Nous rappelons que les mineurs restent sous la responsabilité des parents.

Suite aux tags haineux et fascistes sur les murs de Virieu d'octobre dernier (quartier de la gare) incitant à la haine et au viol, quelle a été la réponse de la mairie ?

La mairie, bien évidemment choquée par ces tags, a pris toutes les mesures nécessaires pour régler ce problème.
Une plainte a été déposée.
La remise en état des murs a été réalisée rapidement par la mairie.
Un message du Maire dénonçant ces procédés et appelant à la dignité a été relayé dans la voix de l'Ain et via les réseaux sociaux de la mairie.

Le bruit et les problèmes de voisinage.

Rappel du décret fixant les horaires pendant lesquels le bruit peut être toléré :
Pour les travaux lourds, du lundi au vendredi de 7h à 20h.
Pour les particuliers du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h30
Le samedi de 8h à 12h et de 15h à 19h00.
Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

En cas de non-respect et de désagréments, il convient de prendre contact avec la personne concernée afin de trouver une solution à l'amiable.
Si le bruit persiste, il y a la possibilité de contacter le médiateur, basé à Belley, et si besoin, la gendarmerie pour un rappel à la loi, voire une contravention (de 68 à 180 euros).

Stationnement abusif (plus de 7 jours non justifié) et gênant. Que faire ?

Les voitures épaves sont un problème sur les parkings des HLM qui sont privés et dépendent de DYNACITÉ. Si la régie n'intervient pas, prendre contact avec la gendarmerie.

Sur le domaine public faire un signalement à la mairie.

Difficultés de cohabitation avec des propriétaire d'animaux. Déjections canines sur les espaces verts, divagation.

La mairie rappelle que les chiens doivent être tenus en laisse dans le village.

En cas de divagation, le propriétaire s'expose à une amende, voire une mise en fourrière de l'animal.
Des panneaux « interdit aux chiens » vont être installés au clos Montfalcon et au stade.
Le clos Monfalcon doit redevenir un espace vert au centre du village, agréable et utilisable par tous, sans odeurs d'urine, déjections ou autre désagrément.

Il en est de même pour le stade qui voit le retour de plusieurs associations, où des équipements sportifs vont être installés attirant de nombreux pratiquants et où des animations sont diffusées l'été (opéra sous les étoiles).
Madame le Maire précise que les gens seront prévenus mais après une période d'avertissement, les sanctions seront appliquées.
La gendarmerie pourra verbaliser.

Les propriétaires de chiens ont de la place autour de Virieu pour promener et lâcher les chiens, sans nuisance pour les habitants.
Toutefois, pour les personnes ayant du mal à se déplacer, une canisette sera installée à proximité du parc Montfalcon, près de l'immeuble SEMCODA.
Des sacs à déjection sont disponibles gratuitement en mairie et au bureau de tabac, et il appartient à chaque maître de respecter les règles de savoir vivre.

Prolifération des chats.

La prolifération des chats est un sujet complexe. Nous venons d'octroyer une subvention à l'association « les Chats Errants du Bugey » pour trappage et stérilisation.

Prolifération des rats.

Des opérations de dératisation ont lieu très régulièrement mais il faut que les habitants cessent de les nourrir en jetant du pain dans la rivière ou des déchets alimentaires près des containers poubelles sous prétexte de donner à manger aux poissons ou aux oiseaux

Le petit lac derrière l'usine de jambon sert de dépotoir et entraîne des nuisances olfactives aux riverains.

Ce lac relève du domaine privé et ce sont souvent les employés de l'usine qui font le nettoyage.

Il faudrait arriver à prendre les personnes qui déversent leurs ordures ou leurs encombrants sur le fait, ou les identifier afin de verbaliser.

RUISSEAU - LAC

Dérivation de la rivière et possibilité de mettre des pompes pour l'arrosage des jardins.

Il est interdit de procéder à des captages et autres dérivations de la rivière.
Il est tout à fait possible cependant de prendre l'eau à la rivière avec un arrosoir.

Accès à la rivière par les impasses.
Plusieurs propriétaires ont fermé l'accès par des portails empêchant ainsi le libre accès à la rivière.

A défaut de convention signée avec une société de pêche, les propriétaires n'ont aucune obligation de droit de passage et peuvent interdire l'accès par une clôture.
Ils ne peuvent s'opposer au passage dans la rivière des pêcheurs, baigneurs ou bateaux qui ne pourront pas accoster sans autorisation du propriétaire.

Question portant sur le défaut d'arrosage des massifs communaux durant l'été 2022.

Un arrêté préfectoral interdisait tout arrosage, et il aurait été mal venu que la commune continue d'arroser les massifs, même en utilisant l'eau de la fontaine. L'interdiction concernait toutes les ressources en eau.
Suite à un retour d'expérience, la mairie a opté en 2023 pour des plantes nécessitant peu d'eau ; certes, l'effet est moins spectaculaire, mais c'est une économie de cette ressource précieuse qu'est l'eau et également une économie de temps pour les employés municipaux qui passaient 3 matinées par semaine à l'arrosage en 2022.

Rivière vers le stade.

Des travaux importants doivent être réalisés par la CCBS service GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) : reprise du lit de la rivière au niveau des ponts (le calcaire se dépose) et report des eaux vers la Seytive en sortie du village. Le sujet d'assèchement de l'Arène au niveau du stade sera discuté avec la CCBS.

TRIMAX - DÉCHETS

Trimax en haut de la route d'Hauteville.

Un emplacement avait été trouvé, à l'entrée de la route de la cascade, contre le mur de soutènement du lotissement, mais le passage de réseau électrique ne permet pas cette implantation ; une autre solution doit être recherchée.

Problème d'ordures aux HLM.

Les containers prévus sont régulièrement pleins, de nombreux déchets sont déposés devant les trimax.

Des encombrants sont déposés derrière les HLM vers la carrière.

Les encombrants déposés vers la carrière sont sur un site privé, la mairie n'a pas eu d'info par le propriétaire.
En ce qui concerne les problèmes aux HLM, il faut d'abord prendre contact avec DYNACITÉ en charge de la régie et si possible par courrier ou mail afin d'avoir une trace écrite.
A défaut de réaction, la mairie verra ce qu'elle peut faire.

Pour ce qui est des trimax, le souci est récurrent sur tous les sites.
Des rappels sur les règles de civisme et de bien vivre ensemble sont régulièrement effectués sur les bulletins municipaux.

Tri : depuis quelques semaines, les papiers et les emballages sont mélangés dans le même container alors que le papier était la seule chose que les gens triaient.
Les QR code indiquant que les containers sont pleins ont tous été effacés.
Les Trimax et les abords sont souvent utilisés comme déchetterie.

Les règles ont évoluées ; le tri est effectué ensuite en déchetterie.

En ce qui concerne les QR codes, ce problème a été remonté à la CCBS.
Les abords des trimax ne sont pas des déchetteries ou dépôt d'encombrants ; il est fait appel au civisme des gens pour aller jusqu'à la déchetterie.
Le nettoyage aux abords des Trimax est normalement effectué par la société qui fait l'enlèvement. Très souvent, les employés communaux de Virieu le font aussi ; c'est aussi un acte de civisme de la part de chacun de ramasser ce qui peut traîner autour des containers.

La municipalité va-t-elle mettre à disposition des habitants des composteurs individuels ?
Des composts communaux existent sur d'autres communes, Artemare par exemple.
Pourquoi pas à Virieu à chaque emplacement des Trimax ?

Dans le cadre réglementaire, la loi anti-gaspillage rend obligatoire l'usage du compost au 31 décembre 2023 : "tout professionnel ou citoyen doit disposer d'une solution de collecte et de traitement des biodéchets".
La CCBS va lancer une expérimentation de containers pour déchets bio ; 3 ou 4 emplacements seront concernés sur VIRIEU LE GRAND.

Ces containers grutables ont une armature métallique et des parois bois ainsi qu'un fonds et un couvercle.

Ils vont par paire, un pour déposer les déchets bio et un contenant du broyat (ajout d'une pelle à chaque dépôt).

Ils seront vidés lorsqu'ils seront pleins et a minima tous les 15 jours.

Ils seront plutôt installés en milieu urbain pour les gens qui n'ont pas de jardin ; en milieu rural, il est possible de retirer un composteur bois en déchèterie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile au prix de 25 €.

Service de ramassage des encombrants pour les personnes qui n'ont pas la possibilité de se rendre à la déchetterie.

Ce service pourra être étudié par le comité social avec un cahier des charges précis afin de limiter ce service aux seules personnes qui n'ont pas d'autres solutions.

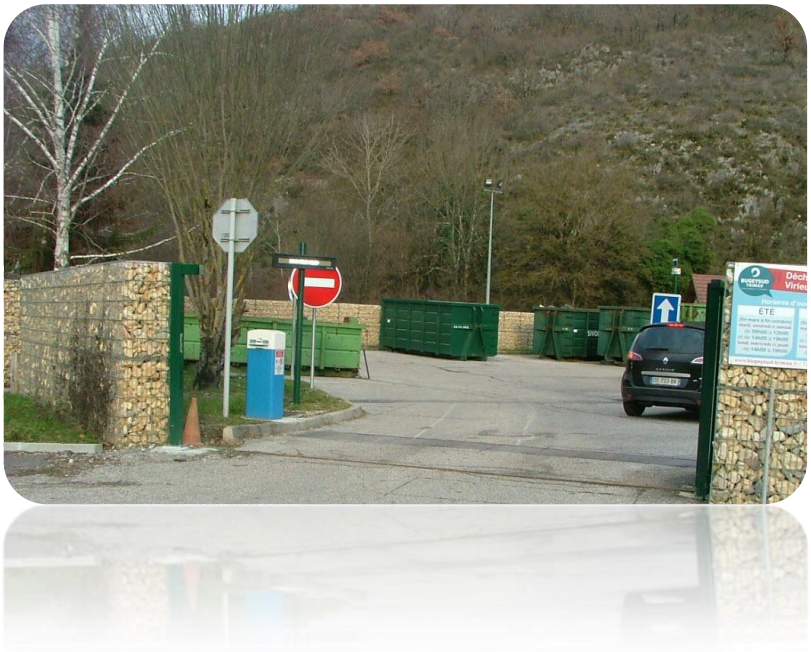

RÉGIE DE L'EAU

Régie des Eaux.

Depuis janvier 2023, la gestion de l'eau et assainissement est transmise à la Communauté de Communes de Bugey Sud, service Régie des Eaux.
Le pluvial et l'incendie restent de la compétence de la commune.
La gestion de la CCBS est basée sur la solidarité entre les 42 communes qui n'ont pas toutes les mêmes ressources en eau ni les mêmes installations en assainissement.
C'est donc la Régie des Eaux qui gère tous les problèmes afférents : fuite, compteurs, travaux, facturation, … avec les contrats en cours dans les communes.
La commune de VIRIEU LE GRAND, qui a des coûts très bas, va voir ses tarifs augmenter pour arriver aux prix cibles à horizon 2035, voire avant.
Les employés communaux feront les relevés de compteur au moins pendant la période de transition (2 ans).

GENDARMERIE

Services de la gendarmerie.

Il n'y a plus aucune permanence à Virieu et pourtant des travaux sont effectués dans les appartements des gendarmes.

Il s'agit de bâtiments communaux et il est normal et de droit que la commune fasse les travaux.
Les appartements nécessitent vraiment les rénovations prévues. Le rafraichissement reste à la charge du locataire.
La brigade de VIRIEU LE GRAND dépend de celle de CULOZ et les gendarmes de VIRIEU assurent des permanences à CULOZ ; ils sont trop peu nombreux pour tenir des permanences à VIRIEU LE GRAND. Pour les cas particuliers, un rendez-vous pourrait être envisagé sur VIRIEU.
Un rappel est fait cependant sur la charge importante de travail des gendarmes et le territoire très étendu sur lequel

ils doivent intervenir (10 communes).

VIVRE À VIRIEU

Pourquoi la newsletter ne parait plus ?
Les infos arrivent un peu tard lorsqu'il faut attendre le bulletin municipal

Étant le canal le moins utilisé, la mairie a priorisé l'application Illiwap, et le site Facebook afin d'avertir les habitants rapidement des divers événements sur la commune.

Le site internet de la mairie donne aussi toutes les informations nécessaires.

Nid de frelons asiatiques.

En cas de nids, il suffit de prévenir la mairie qui se chargera de la destruction des nids à ses frais.

Déneigement. Quelles sont les priorités ?

La priorité est l'école et ses abords puis le village.

Il est rappelé que la commune de VIRIEU LE GRAND est classée en zone montagneuse avec obligation d'équiper son véhicule de pneus hiver ou de détenir des chaînes ou chaussettes à neige du 1er novembre au 31 mars.

Visibilité de Virieu, entre autres par rapport aux nouvelles associations sportives.
Un club de foot qui ne s'appelle même pas Virieu, un club de rugby qui ne respecte pas l'identité visuelle « blanc et bleu » que les différents clubs sportifs ont toujours eue.
Le jaune du club est un peu dommage. La mairie peut-elle faire quelque chose ?

La mairie a un logo et une charte graphique pour sa propre communication.

Mais elle n'a pas le pouvoir d'intervenir sur les noms et couleurs des clubs de sport !

La plupart du temps, la mairie n'a pas les informations des matchs et autres rencontres sportives.

Carrière de Saint Martin, comment la commune va être impactée et quel est son positionnement.

Le sujet de la carrière concerne la municipalité de Saint Martin de Bavel ; le projet n'est plus d'actualité à ce jour.

Plan vélo : possibilité de déposer les vélos aisément, accès facilités aux services commerçants et médicaux, marquages au sol, pose d'anneaux pour stationnement, abri en tôles sur la place…

Il y a déjà des « consignes à vélo » à la gare et un anneau près de la mairie, posé par une ancienne municipalité. Hormis le fait que celui de la gare ne ferme plus à clé suite à des dégradations, ce sont des installations qui ne sont plus adaptées aux vélos actuels qui ont des largeurs de roues plus importantes.
La COMCOM a installé deux nouveaux arceaux à vélo sur la place du Monument aux morts et près de la pharmacie.
Le comité rappelle l'expérience en cours à la COMCOM pour tester le vélo électrique durant 1 à 3 mois au prix de 40€ par mois.
Vous trouverez tous les renseignements utiles sur le site de la CCBS - Nos services - Location VAE.

POINTS POSITIFS

Vous êtes venus à notre rencontre, pas toujours avec des doléances ou des critiques, nous avons aussi pris note de vos avis positifs…

Les personnes présentes émettent un avis positif sur la fourniture de sel de déneigement, gratuitement.

Il est rappelé qu'à la belle saison, il est possible d'utiliser le sel comme désherbant.
Les personnes en difficulté pour déneiger peuvent faire une demande auprès de la mairie afin que les employés communaux puissent traiter les cas particuliers.

Retours positifs sur le marché de Noël et son organisation.
Cependant il a manqué de communication, de même pour les marchés dominicaux.

Retour positif sur l'élagage des arbres en haut de la route d'Hauteville.

Retour positif sur la commande groupée de fioul.
Les commandes seront pérennisées et les infos seront diffusées sur les réseaux sociaux.

Entendus également ici ou là vos retours positifs sur le bulletin, les cours d'informatique avec la conseillère numérique Valérie BLOCH, les chèques cadeaux en décembre, les animations diverses qui font "bouger" Virieu, ...

Le comité social reste à votre écoute tout au long de l'année sur tout sujet qui pourrait vous faciliter la vie.
Car c'est son but : essayer de trouver des solutions aux diverses difficultés que vous pouvez rencontrer, apporter de l'aide au plus grand nombre et particulièrement aux plus fragiles…

COMITÉ
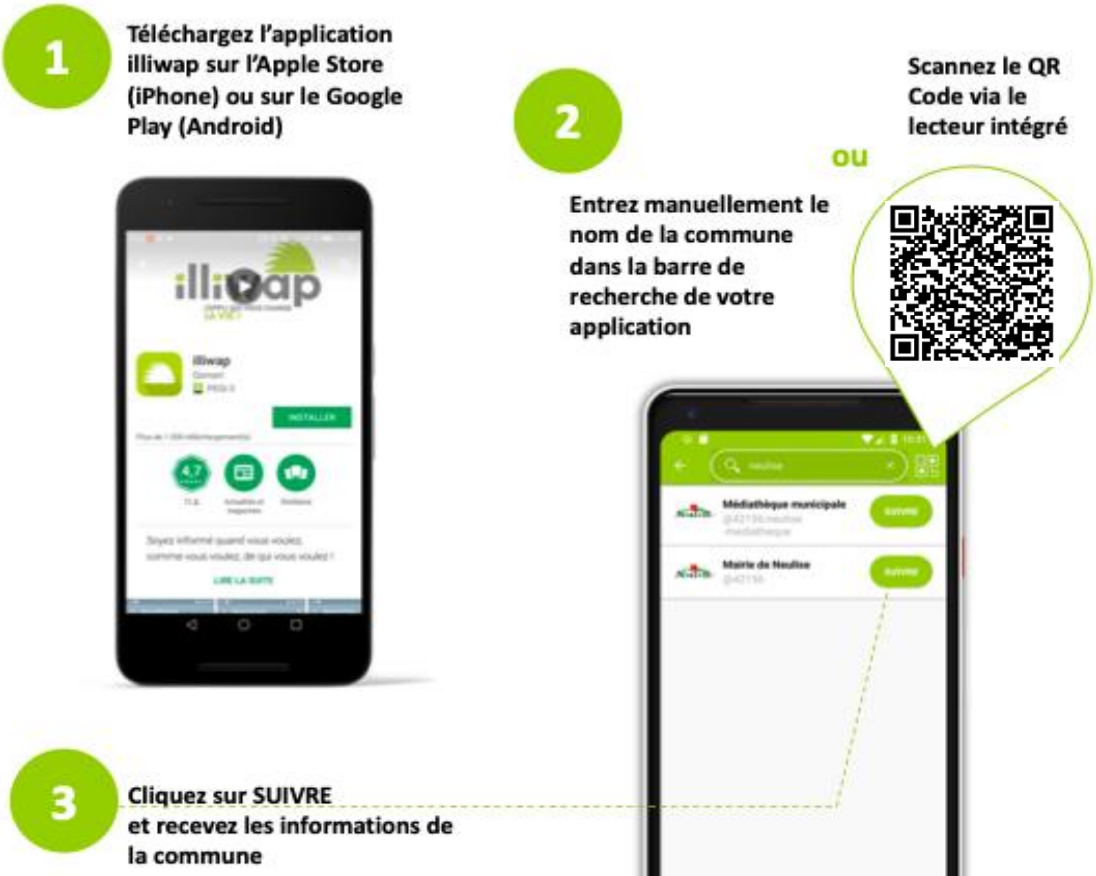
Suivez l'actualité de Virieu-le-Grand en temps Réel avec l'application illiwap